



Questions fréquentes sur l'action « pomme récré »

L'action „pomme récré », qu'est-ce que c'est ?

L'action « pomme récré » est une initiative de départements de la formation et de la santé, d'écoles et de la Fruit-Union Suisse (FUS). Dans le cadre de cette action, des élèves dans toute la Suisse reçoivent des pommes pendant la récréation.

Quand l'action « pomme récré » se déroule-t-elle ?

Les écoles peuvent choisir elles-mêmes la date et la durée de l'action. Nous recommandons de ne pas faire durer l'action plus de deux semaines de suite afin que les enfants se réjouissent de recevoir des pommes et que celles-ci constituent un changement.

Quelles mesures de sécurité faut-il prendre contre le coronavirus dans le cadre de l'action ?

Veillez à ce que les enfants ne prennent pas eux-mêmes les pommes dans les caisses et prévoyez une personne par caisse pour distribuer les pommes. Dans l'idéal, cette personne portera des gants et, selon votre plan de protection, un masque de protection.

Comment puis-je trouver un fournisseur de pommes ?

Beaucoup d'école ont déjà des contacts avec des productrices ou producteurs de fruits de la région. Si nécessaire, la FUS (Nicole Widmer, nicole.widmer@swissfruit.ch, 041 728 68 71) fournit volontiers des données de contact. Nous prions les écoles de contacter elles-mêmes les fournisseurs et de discuter de la date de livraison, du prix, des conditions de paiement, de la livraison, de l'assortiment, de l'emballage, du stockage et de la reprise des caisses (sous réserve de dispositions cantonales).

Qui finance l'action ?

Cela dépend des cantons. Dans certains cantons, les autorités responsables ou les écoles prennent en charge une partie ou l'entier des coûts, alors que dans d'autres cantons les coûts sont pris en charge par les parents. Le département de l'instruction public de votre canton vous informera s'il prend en charge une partie des coûts. Les écoles peuvent fixer la contribution des parents dans le courrier envoyé à ces derniers. La FUS recommande aux écoles de prendre en charge elles-mêmes les coûts. Cela simplifie l'organisation de l'action et garantit que les élèves de familles ayant un faible revenu puissent aussi y participer.

Où puis-je trouver du matériel d'information ?

Vous trouverez toutes les informations sur l'action [ici](#). Concrètement, nous proposons le matériel suivant en trois langues :

Modèle de courrier aux parents

Le [courrier aux parents](#) permet d'informer les parents de vos élèves sur l'action. Vous pouvez adapter le modèle à vos besoins et y définir si nécessaire la contribution des parents. La FUS n'imprimera et n'enverra pas de courriers aux parents.

Cartes de bons

Les cartes de bons permettent de contrôler la distribution des pommes. Les cartes de bons peuvent être téléchargées [ici](#).

Affiches

Les affiches peuvent être téléchargées [ici](#).

Quelles variétés de pomme commander ?

Nous recommandons de changer chaque semaine de variétés. Différentes variétés devraient être distribuées pendant la durée de l'action car cela favorise la consommation et la participation des enfants. Le fournisseur de pommes vous recommandera une variété. La FUS vous recommande les variétés suivantes :



Octobre, novembre, décembre :
Cox Orange, Kidds Orange, RubINETTE, Eistar, Gala

Janvier, février :
Elstar, Gala, Golden Delicious, Jonagold, Idared, Maigold

Février, mars :
Golden Delicious, Jonagold, Idared, Maigold

Qualité et réclamations

Les pommes distribuées dans le cadre de l'action répondent aux normes qualitatives de la FUS. Les réclamations doivent être faites immédiatement lors de la réception auprès du fournisseur. L'expérience montre qu'il s'agit souvent de malentendus pouvant être évités par un bon contact entre l'école et le fournisseur. Si aucun accord ne peut être trouvé, la FUS (Nicole Widmer, nicole.widmer@swissfruit.ch, 041 728 68 71) se tient à disposition pour assurer une médiation.

Quel rôle la FUS joue-t-elle ?

La FUS assure la coordination : elle informe les autorités sur l'action, met du matériel d'information à disposition et transmet, si nécessaire, les données de contact de productrices et de producteurs de fruits de la région.